

DSSI 13 2014.GEF.11081

Propositions d'amendement

Version 1

Le 02.11.2020 / ARO

BEJUNE Palliative Care

Auteur-e-s		Proposition	+ ++	- --
Majorité CSoc (Speiser)	1.	Assortir l'affaire de crédit de la charge suivante : Le plafond ne pourra être relevé à 230 000 francs par an, comme prévu, que si les cantons du JU et de NE rehaussent le leur conformément au rapport.	+	
Minorité CSoc (Mühlheim)	2.	Assortir l'affaire de crédit de la charge suivante : Le plafond ne dépassera pas les 200 000 francs par an actuels.		-